

**Délibération N° 2019-10**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 1<sup>er</sup> février 2019,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** le procès-verbal du Bureau du Conseil d'administration de l'IUT du 13 novembre 2018,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation de l'adhésion de l'Université à des associations qui comprennent des personnels de l'Université dans leurs instances de direction.**

Le Conseil d'administration approuve l'adhésion de l'Université, pour le compte de l'IUT Lumière à des associations qui comprennent des personnels de l'Université dans leurs instances de direction. La liste des associations concernées est annexée à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 20

Fait à Lyon, le 4 février 2019

Le Président de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE

Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.